

Une bonne poire !

Par son aspect de bon bourgeois et son ambition réduite à incarner le juste milieu, Louis-Philippe est la cible privilégiée des caricaturistes. La monarchie de Juillet passe pour un régime politiquement mou, ce qui n'exclut pas la répression des opinions.



DESSINS FAITS A LA COUR D'ASSISES DE PARIS PAR CHARLES PHILIPON, DIRECTEUR DE LA CARICATURE

« Si, pour reconnaître le monarque dans une caricature, vous n'attendez pas qu'il soit désigné autrement que par la ressemblance, vous tomberez dans l'absurde. Voyez ces croquis informes, auxquels j'aurais peut-être dû borner ma défense.

Ce croquis ressemble à Louis-Philippe, vous condamneriez donc ?



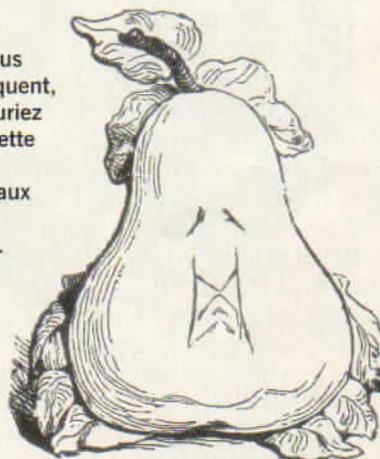
Alors il faudra condamner celui-ci, qui ressemble au premier.



Puis condamner cet autre, qui ressemble au second.



Enfin, si vous êtes conséquent, vous ne sauriez absoudre cette poire, qui ressemble aux croquis précédents.



Le gardien de prison

Le roi, figuré de dos, tient les clés des maisons d'arrêt où croupissent la duchesse de Berry, enfermée à Blaye pour sa tentative de soulèvement de la Vendée en 1832, les intellectuels, à Sainte-Pélagie, et les ouvriers détenus à La Force et à Bicêtre.

Les poires

Le 14 novembre 1631, Philipon est condamné à six mois de prison pour outrage à la personne du roi. Dans sa défense, il fait valoir que l'on ne peut incriminer un caricaturiste qui se sert de la tête du roi pour symboliser le pouvoir. Le roi devient tout simplement une poire, figure reprise par l'équipe de *La Caricature*, et plus tard, par celle du *Charivari*.

Ainsi, pour une poire, pour une brioche, et pour toutes les têtes grotesques dans lesquelles le hasard ou la malice aura placé cette triste ressemblance, vous pourrez infliger à l'auteur cinq ans de prison et cinq mille francs d'amende ! Avouez, Messieurs, que c'est là une singulière liberté de la presse ! »



M. Chose, saltimbanque de l'Europe

Louis-Philippe n'est plus figuré que par des référents convenus dont les lecteurs sont devenus familiers: la poire, le parapluie, le haut-de-forme du roi bourgeois. Afin d'éviter les procès « pour atteinte à la personne royale », il est nommé ici M. Chose. Ses doigts crochus rappellent son avarice.



La poire et ses pépins

Au cœur de la poire, les pépins, que sont les membres voraces de la famille royale, dévorent le budget. Auguste Bouquet décline le thème de la poire dans *La Caricature* parue le 4 juillet 1833.

Podenas

Député de 1829 à 1834, « Pot de Naz » inspire Daumier, qui en fait d'abord une terre crue colorée, puis un portrait en pied pour *La Caricature*, le 2 mai 1833, enfin une tête en buste pour *Le Charivari*, le 14 juin suivant.



Cette lithographie de Daumier représente les députés apparemment peu concernés par les débats, saisis dans le réalisme de leurs attitudes ordinaires, de l'enrhumé au dormeur. C'est le « ventre législatif ».



LEWANDOWSKIRMIN — BN — TALLANDIER — DUBONDI/TALLANDIER

Une bonne poire!

Bien que la feuille volante garde une place éminente dans la production des images satiriques sous la monarchie de Juillet, ce sont les périodiques illustrés qui jouent désormais le premier rôle dans la contestation du pouvoir. Pour accroître leur diffusion sans changer les habitudes du public, les périodiques éditent souvent les caricatures en tirés à part. Les images sont exposées à la vue des passants dans les étals des marchands d'estampes, elles sont vendues dans la rue par les crieurs, les colporteurs et les bouquinistes.

D'origine lyonnaise, Charles Philippon (1806-1862) domine la presse satirique de son temps. Il dispose de deux moyens de diffusion: la maison Aubert, qu'il a ouverte passage Véro-Dodat à Paris, et la vente à la criée. En feuilles volantes, il publie *L'Association mensuelle lithographique* à laquelle Daumier a donné quelques-unes de ses plus belles lithographies: «Ne vous y frottez pas», «Le ventre législatif», «Enfoncé Lafayette». Dès 1829, Phil-

Pour les journalistes, la liberté est constamment bafouée

pon collabore à *La Silhouette* qui attaque le gouvernement de Polignac et, le 4 novembre 1830, il fonde son propre journal, *La Caricature* «morale, religieuse, littéraire et scénique», un hebdomadaire illustré. Deux ans plus tard, le 1^{er} décembre 1832, il crée *Le Charivari*. Il s'agit maintenant d'une feuille quotidienne qui comporte quatre pages. Philippon exploite l'actualité, mais il y ajoute des illustrations et des articles vengeurs. Il sait réunir autour de lui de bonnes plumes et de grands dessinateurs. Philippon est partout. Il rédige des articles, dessine des caricatures, ajoute des légendes aux dessins de ses collaborateurs auxquels il fournit les thèmes à traiter.

Ces thèmes sont liés, d'une part, aux personnalités qui détiennent le pouvoir, à commencer par le roi lui-même et, d'autre part, à la défense des valeurs exprimées par la Déclaration des droits de l'homme, et d'abord la liberté constamment bafouée surtout dans le domaine des idées et des opinions. Dans *La Caricature*, ce thème est illustré par les meilleurs graveurs: Decamps, Desperret, Grandville, Traviès et Daumier bien sûr. L'allégorie féminine coiffée de son bonnet phrygien, telle *La Liberté guidant le peuple* de Delacroix, se retrouve chez les caricaturistes.

Mais les images satiriques mettent surtout en scène les hommes de pouvoir qui entourent Louis-Philippe: la famille royale, spécialement l'héritier du trône, les ministres, surtout Persil, ministre de la Justice, oppresseur des libertés. Le roi est le plus souvent et le plus durement pris à partie. Tout y passe. Louis-Philippe a-t-il une image de roi bourgeois vivant avec simplicité? On le montre attaché à ses écus et on le nomme Cassette ou Harpagon. Le roi aime-t-il à rappeler qu'il combattit dans les armées de la Révolution à Valmy et à Jemmapes? Mal lui en prend: «Ce grand roi qui eut tant de génie et qui n'avait, dans sa boîte osseuse, qu'une si petite cervelle, ce guerrier si vaillant, ce héros de Jemmapes, ce prince si chatouilleux pour l'honneur de la France...» Tant et si bien que le roi n'ose plus mentionner son passé militaire. Le roi prend-il la parole? On ridiculise ses discours: «Un journal donnait hier comme historique le mot suivant, attribué à Louis-Philippe: "Les trois partis qui divisent la France ne comptent chacun qu'un homme de talent. Les légitimistes ont Chateaubriand, la République, Armand Carrel, et MOA pour le Juste milieu." Pauvre Juste milieu!» On lui retire jusqu'à son identité pour l'attaquer plus librement encore en le nommant «Chose» ou «Quelqu'un».

Le roi est ridiculisé dans son aspect physique, mais c'est Philippon qui immortalise à jamais la figure du roi en forme de poire. En 1835, les numéros des 16 et 23 juillet de *La Caricature* accumulent les railleries sur «le nouvel attentat horrible» que «des

scélérats» étaient censés comploter contre «l'assassiné imaginaire» et Philippon prépare un numéro sur le même thème quand l'attentat de Fieschi vient briser son élan. Mais déjà des mandats sont lancés contre ses rédacteurs. L'édition du 27 juillet du *Charivari* est alors imprimée à l'encre rouge et Philippon ne recule devant aucune audace. Sous le titre «Catacombes monarchiques», on y trouve la liste des victimes des soulèvements de canuts à Lyon en 1831, à Paris en 1834 et de la répression de la rue Transnonain. Le numéro est immédiatement saisi, mais Philippon ne s'arrête pas pour autant et dans le numéro suivant, il ironise: «Nous ne savions pas que, d'après la charte bâclée, l'encre noire participât de l'inviolabilité royale et qu'elle fût la seule légale, la seule constitutionnelle.» L'institution de la censure préalable pour les dessins a finalement raison de *La Caricature*, qui disparaît le 27 août 1835. Philippon reste avec ses collaborateurs du *Charivari*, le pourfendeur des tares du régime. ■

La censure de 1830 à 1848

Dès le 29 novembre 1830, la loi prévoit de réprimer les attaques contre la dignité royale, les droits du roi et des chambres. Deux semaines plus tard, la loi du 10 décembre impose une «déclaration préalable» aux crieurs, colporteurs et afficheurs d'écrits et dessins imprimés. Le cautionnement est rétabli pour les journaux et écrits périodiques. L'attentat de Fieschi, perpétré le 28 juillet 1835, entraîne immédiatement une réaction du pouvoir, en particulier à l'encontre des journaux satiriques. La loi du 9 septembre 1835 rétablit la censure pour les dessins, gravures et lithographies. Est qualifiée d'attentat à la sûreté de l'Etat «la provocation, suivie ou non d'effet, aux crimes contre la personne du roi ou les membres de sa famille, à toute tentative pour changer le gouvernement ou exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale». Devant les tribunaux, les procédures sont accélérées et les peines aggravées. Le paiement d'amendes – de plus en plus lourdes – ne peut bénéficier de souscriptions, et deux condamnations rapprochées peuvent entraîner la suspension du journal.